

## SECTION C — CHIMIE; MÉTALLURGIE

## C05 ENGRAIS; LEUR FABRICATION

**Note(s) [2006.01]**

1. Un composant d'un mélange d'engrais ou un engrais élémentaire contenant plus d'un des éléments chimiques sur lesquels est fondée la subdivision en sous-classes n'est classé que dans la première des sous-classes appropriées. Ainsi un nitrophosphate ou un phosphate ammonié est classé en C05B et non en C05C, le phosphate de magnésium est classé en C05B et non en C05D, et la cyanamide calcique en C05C et non en C05D.
2. Tout ingrédient d'un mélange, qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé selon la note (1). Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de mélanges au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".

## C05B ENGRAIS PHOSPHATÉS

**Schéma général**

SUPERPHOSPHATES.....	1/00
PRODUITS PAR VOIE HUMIDE.....	11/00
PRODUITS PAR GRILLAGE.....	13/00
AUTRES ENGRAIS INORGANIQUES.....	3/00-9/00, 17/00
ENGRAIS ORGANIQUES.....	15/00, 17/00
GRANULATION; PASTILLAGE.....	19/00
MÉLANGES D'ENGRAIS PHOSPHATÉS.....	21/00

<b>1/00 Superphosphates, c. à d. engrais produits par la réaction de phosphates minéraux ou d'os avec l'acide sulfurique ou l'acide phosphorique en proportions et concentrations telles qu'elles donnent directement des produits solides [1, 2006.01]</b>	11/02 • Traitement préalable [1, 2006.01]
1/02 • Superphosphates [1, 2006.01]	11/04 • Traitement par un acide minéral [1, 2006.01]
1/04 • Superphosphate double; Superphosphate triple; Autres engrais à base essentielle de phosphate monocalcique [1, 2006.01]	11/06 • • par l'acide nitrique (nitro-phosphates) [1, 2006.01]
1/06 • Traitement des superphosphates par l'ammoniac (engrais essentiellement à base d'orthophosphate d'ammonium C05B 7/00) [1, 2006.01]	11/08 • • par l'acide sulfurique [1, 2006.01]
1/10 • Appareillage pour la fabrication des superphosphates [1, 2006.01]	11/10 • • par l'acide orthophosphorique [1, 2006.01]
<b>3/00 Engrais à base essentielle de phosphate bicalcique (C05B 11/00 a priorité) [1, 2006.01]</b>	11/12 • • par l'acide chlorhydrique aqueux [1, 2006.01]
<b>5/00 Phosphate Thomas; Autres scories de déphosphoration [1, 2006.01]</b>	11/14 • • par des acides gazeux humides [1, 2006.01]
<b>7/00 Engrais à base essentielle d'orthophosphates alcalins ou d'ammonium (C05B 11/00 a priorité) [1, 2006.01]</b>	11/16 • par des lessives alcalines [1, 2006.01]
<b>9/00 Engrais à base essentielle de phosphates ou phosphates doubles de magnésie (C05B 11/00 a priorité) [1, 2006.01]</b>	<b>13/00 Engrais produits par grillage des matières phosphatées [1, 2006.01]</b>
<b>11/00 Engrais produits par traitement humide ou lixiviation des matières premières soit avec des acides en proportions et concentrations telles qu'elles donnent des solutions neutralisées ensuite, soit avec des lessives alcalines [1, 2006.01]</b>	13/02 • à partir des phosphates naturels (C05B 13/06 a priorité) [1, 2006.01]
	13/04 • à partir de composés métalliques phosphorés, p.ex. fer phosphoreux [1, 2006.01]
	13/06 • Engrais de méta- ou polyphosphates alcalins ou alcalino-terreux [1, 2006.01]
	<b>15/00 Engrais organiques phosphatés (os verts C05B 17/00) [1, 2006.01]</b>
	<b>17/00 Autres engrais phosphatés, p.ex. phosphates naturels, os verts [1, 2006.01]</b>
	17/02 • contenant du manganèse [1, 2006.01]
	<b>19/00 Granulation ou pastillage des engrais phosphatés autres que les scories [1, 2006.01]</b>
	19/02 • de superphosphates ou de mélanges en contenant [1, 2006.01]
	<b>21/00 Mélanges d'engrais phosphatés couverts par plus d'un des groupes principaux C05B 1/00-C05B 19/00 [1, 2006.01]</b>

## C05B

## C05C ENGRAIS AZOTÉS

**Schéma général**

À BASE DE NITRATES.....	1/00, 5/00
À BASE DE SELS D'AMMONIUM, AMMONIAC.....	1/00, 3/00
À BASE DE CYANAMIDE.....	7/00
À BASE D'URÉE.....	9/00
AUTRES ENGRAIS.....	11/00
MÉLANGES D'ENGRAIS AZOTÉS.....	13/00

<b>1/00</b>	<b>Engrais de nitrate d'ammonium [1, 2006.01]</b>	<b>7/00</b>	<b>Engrais contenant de la cyanamide calcique ou d'autres cyanamides [1, 2006.01]</b>
1/02	• Granulation; Pastillage; Stabilisation; Coloration [1, 2006.01]	7/02	• Granulation; Pastillage; Dégazage; Hydratation; Durcissement; Stabilisation; Huilage [1, 2006.01]
<b>3/00</b>	<b>Engrais contenant d'autres sels d'ammonium ou l'ammoniac lui-même, p.ex. ammoniac liquide [1, 2006.01]</b>	<b>9/00</b>	<b>Engrais contenant de l'urée ou ses composés [1, 2006.01]</b>
<b>5/00</b>	<b>Engrais contenant d'autres nitrates [1, 2006.01]</b>	9/02	• contenant des produits de condensation uréeformaldéhyde [1, 2006.01]
5/02	• contenant du nitrate de sodium ou de potassium [1, 2006.01]	<b>11/00</b>	<b>Autres engrais azotés [1, 2006.01]</b>
5/04	• contenant du nitrate de calcium [1, 2006.01]	<b>13/00</b>	<b>Mélanges d'engrais azotés couverts par plus d'un des groupes principaux C05C 1/00-C05C 11/00 [1, 2006.01]</b>

## C05D ENGRAIS INORGANIQUES NON COUVERTS PAR LES SOUS-CLASSES C05B, C05C; ENGRAIS DÉGAGEANT DU GAZ CARBONIQUE

<b>1/00</b>	<b>Engrais potassiques (C05D 7/00 a priorité) [1, 2006.01]</b>	3/04	• à partir de scories de hauts fourneaux ou d'autres laitiers contenant de la chaux ou des silicates de calcium [1, 2006.01]
1/02	• Fabrication à partir du chlorure ou du sulfate de potassium ou de sels doubles ou de mélanges de ces sels [1, 2006.01]	<b>5/00</b>	<b>Engrais magnésiens (C05D 7/00 a priorité) [1, 2006.01]</b>
1/04	• à partir de minerais ou de roches volcaniques [1, 2006.01]	<b>7/00</b>	<b>Engrais dégageant du gaz carbonique [1, 2006.01]</b>
<b>3/00</b>	<b>Engrais calciques (C05D 7/00 a priorité) [1, 2006.01]</b>	<b>9/00</b>	<b>Autres engrais inorganiques [1, 2006.01]</b>
3/02	• à partir de pierre à chaux, carbonate de calcium, hydrate de calcium, de chaux éteinte, oxyde de calcium, composés calciques résiduels [1, 2006.01]	9/02	• contenant des éléments à l'état de traces [1, 2006.01]
		<b>11/00</b>	<b>Mélanges d'engrais couverts par plus d'un des groupes principaux C05D 1/00-C05D 9/00 [1, 2006.01]</b>

## C05F ENGRAIS ORGANIQUES NON COUVERTS PAR LES SOUS-CLASSES C05B, C05C, p.ex. ENGRAIS RÉSULTANT DU TRAITEMENT DES IMMONDICES

**Note(s) [5]**

Les procédés dans lesquels l'aspect caractéristique réside dans l'étape de compostage, ou les appareillages à cet effet, sont classés dans le groupe C05F 17/00.

<b>1/00</b>	<b>Engrais fabriqués à partir de cadavres d'animaux ou de parties de ceux-ci [1, 2006.01]</b>	3/06	• Appareillage pour leur fabrication [1, 2006.01]
1/02	• Appareillage pour leur fabrication [1, 2006.01]	<b>5/00</b>	<b>Engrais fabriqués à partir de déchets de distillerie ou de sucreries, de mélasses, vinasses ou de déchets ou résidus similaires [1, 2006.01]</b>
<b>3/00</b>	<b>Engrais fabriqués à partir des excréments humains ou animaux, y compris le fumier [1, 2006.01]</b>	<b>7/00</b>	<b>Engrais fabriqués à partir des eaux résiduaires ou d'épandage, wague, limon ou masses similaires [1, 2006.01]</b>
3/02	• Guano [1, 2006.01]		
3/04	• à partir des fèces [1, 2006.01]		

7/02	• à partir des lessives sulfiteuses ou autres boues résiduelles de la fabrication de la cellulose [1, 2006.01]	11/06	• • Appareillage pour leur fabrication [1, 2006.01]
7/04	• à partir des liqueurs résiduelles de l'industrie de la potasse [1, 2006.01]	11/08	• Engrais organiques comportant l'addition de cultures bactériennes, de mycélium ou similaires [1, 2006.01]
9/00	<b>Engrais fabriqués à partir des ordures ménagères ou de ville [1, 2006.01]</b>	11/10	• Engrais contenant des vitamines ou des hormones végétales [1, 2006.01]
9/02	• Appareils pour leur fabrication [1, 2006.01]	15/00	<b>Mélanges d'engrais couverts par plus d'un des groupes principaux C05F 1/00-C05F 11/00; Engrais obtenus à partir de mélanges de produits de départ, tous les produits de départ étant couverts par la présente sous-classe mais non pas par le même groupe principal [5, 2006.01]</b>
9/04	• Compost biologique [1, 2006.01]	17/00	<b>Préparation d'engrais caractérisée par l'étape de compostage [5, 2006.01]</b>
11/00	<b>Autres engrais organiques [1, 2006.01]</b>	17/02	• Appareillages à cet effet [5, 2006.01]
11/02	• à partir de tourbe, lignite ou autres dépôts végétaux similaires [1, 2006.01]		
11/04	• • Terreau à partir de la tourbe [1, 2006.01]		

**C05G MÉLANGES D'ENGRAIS COUVERTS INDIVIDUELLEMENT PAR DIFFÉRENTES SOUS-CLASSES DE LA CLASSE C05; MÉLANGES D'UN OU PLUSIEURS ENGRAIS AVEC DES PRODUITS N'AYANT PAS UNE ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE D'ENGRAIS, p.ex. PESTICIDES, CONDITIONNEURS DE SOLS, AGENTS MOUILLANTS** (engrais organiques comportant l'addition de cultures bactériennes, de mycélium ou similaires C05F 11/08; engrais organiques contenant des vitamines ou des hormones végétales C05F 11/10); **ENGRAIS CARACTÉRISÉS PAR LEUR FORME [4]**

#### **Note(s) [6]**

1. La présente sous-classe couvre les mélanges d'engrais avec des substances pour conditionner ou stabiliser les sols caractérisés par leur activité d'engrais.
2. La présente sous-classe ne couvre pas les mélanges d'engrais avec des substances pour conditionner ou stabiliser les sols caractérisés par leur activité de conditionnement ou de stabilisation des sols, qui sont couverts par le groupe C09K 17/00.

<b>1/00 Mélanges d'engrais faisant partie individuellement de différentes sous-classes de C05 [1, 2006.01]</b>	<b>3/00 Mélanges d'un ou plusieurs engrais avec des produits n'ayant pas une activité spécifique d'engrais [1, 2006.01]</b>
1/02 • de superphosphates avec le nitrate d'ammonium [1, 2006.01]	3/02 • avec des parasitocides [1, 2006.01]
1/04 • de phosphate Thomas avec des composés potassiques [1, 2006.01]	3/04 • avec des conditionneurs de sol [1, 2006.01]
1/06 • d'orthophosphates alcalins ou d'ammonium avec le nitrate d'ammonium ou le sulfate d'ammonium ou d'autres nitrates ou composés potassiques [1, 2006.01]	3/06 • avec des agents mouillants [1, 2006.01]
1/08 • de nitrate d'ammonium avec de la pierre à chaux, ou du carbonate de calcium [1, 2006.01]	3/08 • avec des agents contrôlant dans le sol la nitrification des composés d'ammonium ou de l'urée [1, 2006.01]
1/10 • de sulfate d'ammonium avec des composés potassiques [1, 2006.01]	3/10 • avec des revêtements pour empêcher la formation de poussière [4, 2006.01]
	<b>5/00 Engrais caractérisés par leur forme</b> (granulation des engrais caractérisés par leurs compositions chimiques, voir les groupes appropriés des sous-classes C05B-C05G) [4, 2006.01]